



REPUBLIQUE FRANCAISE
LIBERTE EGALITE FRATERNITE

DEPARTEMENT DE L'ARDECHE
ARRONDISSEMENT DE TOURNON

Compte-rendu du Conseil Municipal du Mardi 25 Mai à 19h

Séance du 25 mai 2021

L'an deux mil vingt et un et le vingt-cinq mai

A 19 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, s'est réuni au nombre prescrit par la loi pour un conseil municipal, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Guislain BERNARD, Maire, suite à la convocation du 17 mai 2021.

Présents : Guislain BERNARD, Maire, Régis REYNAUD, Adjoint, Gilbert LA RUSSA, Adjoint, Ludovic BRISSON, Adjoint, Mélina CHABERT, Philippe DUNAND, Henriette DUPIN, Nicolas HENNEMAN, Marine LEVIONNOIS, Loann REYNAUD.

Procuration : Cécile PORTALIER à Gilbert LA RUSSA, Gaëlle BOCKEL à Régis REYNAUD

Absents excusés : Cécile PORTALIER, Gaëlle BOCKEL

Secrétaire de séance : Philippe DUNAND

I- SECRETAIRE DE SEANCE :

Au début de chaque séance, le Conseil Municipal nomme un ou plusieurs des membres de l'assemblée délibérante pour remplir les fonctions de secrétaires et ce, conformément aux dispositions de l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

II - APPROBATION DU COMPTE-RENDU DES SEANCES PRECEDENTES :

Présentation du compte rendu de la séance du 13 avril 2021.

III - ORDRE DU JOUR :

Avenant 2021 à la Convention de mise à disposition de locaux à l'association Les Fripouilles 2019 - 2020

M. le Maire rappelle que la Commune de Plats met à la disposition de l'Association «Les Fripouilles », à titre gratuit, l'espace communal cantine/garderie (185 m²), et ce, durant 85 jours par an, pour l'organisation d'un accueil de loisirs sur les temps extrascolaires de l'enfant.

M. le Maire précise que dans le cadre de sa politique «enfance/jeunesse», ARCHE AGGLO prend à sa charge les dépenses de fonctionnement (fluides) liées à l'organisation de l'accueil de loisirs.

Il convient donc d'établir un avenant à la convention avec l'Association « Les Fripouilles » et ARCHE AGGLO qui ajoute certains points et modifie :

- les modalités de mise à disposition de locaux communaux par la Commune de Plats à l'Association «Les Fripouilles» dans le cadre de l'organisation d'un accueil de loisirs sans hébergement,
- les modalités de prise en charge par ARCHE AGGLO des dépenses de fonctionnement (fluides) liées à l'organisation de l'accueil de loisirs dans les locaux communaux.

Cet avenant prolonge de 1 an la convention initiale.

12 voix pour

Désignation d'un représentant titulaire et d'un suppléant pour la commission locale d'évaluation des charges transférées à Arche Agglo

Pour traduire le plan budgétaire l'extension de compétences et la réduction ou l'élargissement de la Communauté d'Agglomération, il y a lieu de procéder à la création d'une commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT).

Le Code Général des impôts fixe les modalités de création de la CLECT. Elle est créée par l'organe délibérant de l'établissement public qui en détermine la composition à la majorité des deux tiers. Elle est composée de membres des conseils municipaux des communes concernées ; chaque conseil municipal dispose d'au moins un représentant.

Après avoir délibéré, le conseil municipal :

- Désigne Régis REYNAUD représentant titulaire et Philippe DUNAND représentant suppléant affectés pour siéger à la commission Locale d'Evaluation des charges Transférées de la Communauté d'Agglomération ARCHE Agglo.

12 voix pour

Subvention déneigement : campagne hivernale 2020/2021

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que, conformément au règlement départemental d'aide au déneigement des voiries communales et intercommunales adopté en 2015 et confirmé lors du vote du budget 2020, la commune a la possibilité de solliciter une subvention pour l'hiver 2020-2021.

Il rappelle que ce règlement prend en compte l'effort financier accompli par les communes au niveau de l'achat de fournitures (sel, abrasifs...) et au niveau des travaux de déneigement effectués par un prestataire privé ou soit par la commune elle-même.

Il propose d'effectuer cette demande de subvention pour la campagne hivernale 2020/2021.

12 voix pour

Suppression des régies de recettes de la bibliothèque

Vu l'obligation d'ici cet été de créer un compte DFT, la proposition de supprimer la régie bibliothèque est faite.

12 voix pour

Autorisation de recrutement d'agents contractuels de remplacement

Autorisation pour Monsieur le Maire à recruter un agent contractuel pour remplacer des fonctionnaires ou des agents contractuels indisponibles.

12 voix pour

Questions diverses/ informations:

- Gratuité bibliothèque - refus
- Proposition d'adhésion à Déclaloc avant d'entreprendre des démarches - refus
- Pas de suite concernant la demande de subvention de l'ADMR et de la Ligue contre le Cancer.
- Containers et poubelles : Pour éviter la saleté, une proposition de goudronner les alentours des bennes est faite ; la proposition n'est pas retenue car elle n'est jugée pas suffisamment efficace.
- Etat civil : procédure à suivre lors de la constatation d'actes non signés.
- Suite à une demande de la Poste, la commune est dans l'impossibilité de fournir aux facteurs une salle de pause car il n'y a pas de local adapté. Une proposition pour se rapprocher de la Charmantyne est faite.
- Le don d'un arbre pour honorer la mémoire de Jean Marc a été fait. Ce saule tortueux sera planté à l'automne.
- Une pétition a été déposée contre le Maire par les parents d'élèves concernant la gestion de la cantine garderie. Une réunion est organisée entre les différents partis.
- Aucun candidat n'a été retenu à ce jour pour le poste d'employé communal.
- Projet école : La commission relative à ce projet va se réunir à ce sujet prochainement.
- Un détournement de sentier a été constaté par le propriétaire du terrain qui avait initialement donné son accord pour un passage. Ce terrain jouxte les communes de Mauves et de Plats. Le propriétaire souhaite interpeler Arche Agglo pour leur signifié ce problème.
- Diverses suggestions sont faites : Coûts et autorisations sont des freins pour poser des caméras de surveillance près des lieux de récoltes d'ordures ménagères.

La mise à disposition d'un distributeur de sacs pour déjections canines n'est pas à l'ordre du jour pour le moment.

Le vol d'un panneau d'interdiction de passage aux véhicules de plus de 3.5 T au niveau du pont de La Banne a été constaté.

La proposition d'une journée de nettoyage et de plus d'animations durant la saison estivale est faite. Lors de la fête de la musique, un évènement est proposé par la Charmantyne.

Une marche pour la fête de la biodiversité est programmée par Arche Agglo le dimanche 13 juin de 10h30 à 14h30 ; Rendez-vous au pont de la Banne pour une balade découverte.